Monsieur Manuel VALLS
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris

Saint Ouen, le 6 avril 2016

Objet : Annonce du gouvernement concernant la formation au code de la route gratuite au sein des lycées

Monsieur le Premier Ministre,

L'UNIC, branche éducation routière de la Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile –FNAA, souhaite attirer votre attention sur les conséquences de l'annonce du gouvernement concernant la formation au code de la route dispensée gratuitement par les lycées.
Si nous comprenons la démarche du gouvernement visant à promouvoir l'apprentissage du code comme outil de sécurité routière, il n'en demeure pas moins que les conséquences économiques et sociales pour les 13 000 écoles de conduite réparties sur le territoire national seraient désastreuses.

En effet, d'une part, en rendant gratuit l'apprentissage du code dans les lycées, outre les pertes financières pour les professionnels, c'est le cœur même de la profession et ses emplois qui se trouveraient remis en question.

Par ailleurs, les écoles de conduite doivent déjà faire face aux investissements de supports pédagogiques (logiciels et DVD) rendus nécessaires par la refonte de la totalité de la banque de questions de l'examen théorique générale. Or, avec la dispense gratuite du code au sein des lycées, les professionnels s'interrogent sur l'opportunité d'un tel investissement.

D'autre part, cette annonce met d'autant plus la profession en colère qu'elle intervient après diverses dispositions mises en place par la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et acceptées tant bien que mal par les écoles de conduite. Ainsi, l'encadrement des frais d'accompagnement[1] a déjà fortement pénalisé les professionnels qui s'interrogent désormais sur leur avenir. Notre profession a ainsi le sentiment d'avoir concédé d'ores et déjà un important sacrifice financier et ne saurait accepter d'être davantage mise en difficulté.

Enfin, cette annonce intervient alors que l'UNIC a interrogé à plusieurs reprises, depuis novembre 2015, la DGCCRF pour obtenir des précisions sur la réglementation, et notamment la loi Macron, sans jamais obtenir de réponse.

[1] Article R213-3-3 du code de la route

Face à ces différents constats, c'est l'ensemble de la profession qui se trouve aujourd'hui en difficulté, en colère et prête à lancer un mouvement de grève pour se faire entendre, comme en témoignent les nombreux appels reçus par l'UNIC depuis ce jour.

Monsieur le Premier Ministre, avec cette annonce, ce sont 13 000 entreprises qui se posent la question de la fermeture de leur établissement à court terme.

C'est pourquoi l'UNIC sollicite dans l'urgence une audience afin d'être entendue et de rassurer l'ensemble de la profession.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Président de l'UNIC et de la
Branche Education Routière de la FNAA
Philippe COLOMBANI

